



**Commune de Vully-les-Lacs**  
**Publication communale**  
**No 01 - 20**

---

• **Prochaines élections communales : législature 2021 - 2026**

Lors des prochaines élections communales du printemps 2021, le système proportionnel sera pour la première fois appliqué pour l'élection des membres du Conseil communal de Vully-les-Lacs.

Pour comprendre les raisons de ce changement et découvrir les modifications qu'impliquent ce nouveau système électoral, le bureau du Conseil communal et la Municipalité de Vully-les-Lacs vous invitent à participer à une

**Séance d'information publique**

**le jeudi 27 février 2020 à 19h30 à la salle polyvalente de Salavaux.**

Ordre du jour provisoire :

- 1) Accueil et introduction par Nicole Arzrouni, Vice-Présidente du Conseil communal
- 2) Présentation du scrutin proportionnel et de l'introduction des groupes politiques par Olivier Piccard – Préfet du District de la Broye-Vully
- 3) Le fonctionnement d'un conseil communal élu à la proportionnelle :
  - a. Le point de vue de Lionel Voinçon, Conseil communal de Payerne - Membre du PLR
  - b. Le point de vue de Roxanne Meyer Keller, Syndique d'Avenches - Membre du PS
- 4) Présentation d'une marche à suivre pour créer un groupe 'communal'
- 5) Ouverture de la discussion

Vous souhaitez participer activement à cette séance et faire une présentation en lien avec les élections communales de 2021 ? Vous voudrez bien vous annoncer par courriel à l'adresse suivante : [president@vully-les-lacs.ch](mailto:president@vully-les-lacs.ch) d'ici au 23 février prochain.

Nous vous attendons nombreux lors de cette séance d'information qui sera suivie du verre de l'amitié.

---

• **Conférence au Refuge de Charmontel - Bois de Montmagny**

**4 mars 2020 à 19 h.**

**LES DEUX CORRECTIONS DES EAUX DU JURA 1868 ET 1962**

donnée par M. Christian Raemy de Praz.

Présentation en images par Jean-Charles Lauper.

Ces corrections des eaux du Jura ont eu un important impact sur l'économie de la région.

Bienvenue à tous!

---

## Processus d'optimisation de la gestion des déchets Modifications dans les déchetteries

- **Pneus**

Afin de respecter les directives cantonales, notamment en matière d'environnement, nous vous informons que **nous allons supprimer la récolte des pneus dans nos déchetteries communales dès le 15 mars 2020.**

D'ici-là, nous vous rappelons que nous acceptons uniquement les pneus provenant des particuliers et en petite quantité. Les entreprises, sociétés, commerces, etc. doivent les évacuer directement auprès d'une entreprise d'élimination habilitée.

A partir de cette date, les pneus usagés seront donc à remettre à vos fournisseurs (garagistes ou commerçants spécialisés dans la vente de pneus), ou à amener directement au centre de tri de Haldimann AG, Grand Ferme 8, 3280 Morat (tél. 026 411 95 00).

---

- **Déchets encombrants**

Un déchet encombrant est un objet combustible volumineux ne pouvant pas être trié, ni être mis avec les ordures ménagères, du fait de sa grande taille.

Nous avons constaté que de nombreux déchets combustibles sont déposés dans la benne des déchets encombrants - tels que les emballages de produits de soin (douche, shampoing), gobelets de yogourt, emballages de lessives, bouteilles d'huile et de vinaigre, berlingots de jus, emballages d'aliments congelés, jouets en plastique, etc. - au lieu d'être mis dans le sac d'ordures ménagères.

Dans le but d'améliorer ce tri et afin que chacun puisse se rendre compte de ce qui est considéré comme « déchets encombrants » ou non, **nous avons installé** courant janvier, à côté des bennes à déchets encombrants, **un gabarit représentant l'équivalent du volume d'un sac de 110 litres.**

**Les éléments qui entrent dans ce gabarit** ne doivent pas être mis dans la benne pour déchets encombrants mais **doivent être intégrés dans les sacs d'ordures ménagères** et déposés dans les compacteurs prévus à cet effet.

---

- **Canettes**

Les canettes en aluminium, si elles sont collectées séparément, peuvent être quasiment intégralement recyclées. Ceci a une conséquence directe également sur le coût de reprise par les recycleurs, qui est actuellement 13 fois plus élevé que pour l'alu/fer blanc.

Nous avons donc décidé d'acquérir des conteneurs uniquement pour ces déchets (facilement reconnaissables à leur couleur jaune) et de les installer à proximité des bennes à alu/fer blanc dans les déchetteries.

Nous vous remercions donc de ne plus les intégrer dans la benne à alu/fer blanc mais de **déposer les canettes (pressées) uniquement dans ces conteneurs jaunes.**

---